

Le 20 Janvier 2017

GT 17 « ORGANIGRAMMES EN DSAC IR »

Lors de la réunion du GT tenue le 20 janvier, l'administration a proposé un document de discussions qui ne contient que la solution de transformation du chef de département Surveillance et Régulation (DSR) en ADJOINT au directeur et le rattachement des chefs de divisions au Directeur.

Aucune étude d'impact n'est fournie et seules les affirmations des animateurs du GT devraient suffire à argumenter le bien-fondé de cette modification.

Si la visibilité vis-vis des usagers du DSR pourrait être améliorée par cette réforme, qu'en est-il du fonctionnement vers les délégations, pour les inspecteurs de surveillance et pour l'équipe de direction ? Aucune réponse sérieuse n'est apportée à ces questions, FO demande effectivement que le débat soit plus ouvert et ne consiste pas à simplement valider le document de travail à sens unique de l'administration !

FO demande que l'administration revienne aux préconisations du mandat du GT, à savoir :

« Un travail **sans a priori** sera mené sur l'adaptation éventuelle des organigrammes des DSAC/IR. S'agissant du domaine de la gestion des ressources, les évolutions envisagées des fonctions support doivent être incluses dans la réflexion. »

Certains refusent que le GT travaille dans de bonnes conditions, en particulier dans un débat ouvert et sans a priori tel que prévu dans le mandat du GT.

Contrairement aux affirmations de l'UTCAC, la présence dans le GT de plusieurs personnels de la DSAC/SE n'a en rien détourné les débats. Comme d'habitude, la priorité de l'UTCAC est d'obtenir des avancées pour seulement quelques uns de ses représentants (chefs de division en DSAC-IR)...

FO a proposé de revoir l'appellation de chef DSR en Directeur Adjoint technique afin de clarifier sa fonction vis-à-vis des interlocuteurs extérieurs à la DGAC (aéroports, collectivités...). L'administration a pris note de cette demande.

FO a demandé que dans les conclusions de ce GT, la garantie du maintien du recouvrement des postes de Directeur Adjoint technique pour les IEEAC et de chef de division pour les TSEEAC soit actée et pérennisée dans le temps.

Pour la suite, FO propose les évolutions suivantes :

- **Maintien des organigrammes actuels.**
- **Les chefs DSR sont renommés Directeur adjoint technique.**
- **Les Directeurs adjoints techniques, postes ouverts aux IEEAC et aux IPEF, doivent être classés dans les fonctions éligibles aux emplois fonctionnels HEB.**
- **Les chefs de divisions (postes ouverts aux IEEAC, TSEEAC et Attachés pour les divisions Sûreté et Régulation Développement Durable) doivent être classés dans les fonctions éligibles aux emplois fonctionnels HEA pour les IEEAC et les attachés et CSTAC (1015) pour les TSEEAC.**
- **Les postes d'adjoint au directeur existant en DSAC/SE et DSAC/AG n'ont plus de raison d'être.**

